

8.

Entreprises de services monétaires et Contrats publics

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
 - 8.5 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
9301-6715 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2018-10-26
9379-4717 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2018-10-26
CINÉMA PIGALLE INC.	Exploitation de guichets automatiques	2018-10-31
RICHARD THOMASSIN	Exploitation de guichets automatiques	2018-10-31

8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
9189-8395 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2018-10-31

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
MARCHÉ L. ÉTHIER ET FILS INC.	Exploitation de guichets automatiques	2018-10-31

8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information.

8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

La Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »), prévoit à son article 21.17 qu'une entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public tout contrat ou sous-contrat qui lui est directement rattaché comportant une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité (l'« autorisation »). L'autorisation est valide pour une période de trois ans. L'Autorité peut, par ailleurs, pour les motifs prévus aux articles 21.26 et 21.27 de la LCOP, refuser d'accorder ou de renouveler cette autorisation ou la révoquer.

L'Autorité tient et met à jour un registre public disponible sur son site Web, contenant l'information sur les entreprises autorisées à conclure un contrat ou un sous-contrat public en vertu de la LCOP. Si vous souhaitez vérifier si une entreprise est autorisée à cette fin, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.4.1 vise l'octroi et, le cas échéant, le renouvellement de l'autorisation. La sous-section 8.4.2 vise le retrait volontaire d'une autorisation selon l'article 21.48 de la LCOP. Enfin, la sous-section 8.4.3 concerne la révocation et la suspension de l'autorisation, ainsi que les autres modifications entraînant un changement au registre de l'Autorité, tel que le changement de nom de l'entreprise autorisée.

Veuillez noter que l'entreprise pour laquelle une autorisation est refusée ou révoquée est inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) mis en ligne par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

* Le NEQ est le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec aux entreprises qui s'immatriculent au registre des entreprises.

8.4.1 Autorisations

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de l'autorisation
3001507316	3101-1562 QUÉBEC INC.	1140705063	TAXI ANGRIGNON ENR.	2018-10-19
3001539069	9180-3817 QUÉBEC INC.	1164326218	ENTREPRISES INTERNATIONAL LES ENTREPRISES SCCELLANT INTERNATIONAL	2018-10-22
3001602203	9182-6180 QUÉBEC INC.	1164452444	MICROAGE	2018-10-19
3001596531	ALLARD & RICARD INC.	1143105410	ALLARD TECHNOLOGIES	2018-10-22
3001420873	AXON PUBLIC SAFETY CANADA INC.	1172612153	PRODUITS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE AXON CANADA	2018-10-25
3001631164	CENTRE INVESTIGATION & SÉCURITÉ CANADA INC.	1173920746		2018-10-22
3000305606	CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT	1165979411	THÉÂTRE OUTREMONT	2018-10-19

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de l'autorisation
3001567901	GMP INTERNATIONAL GMBH			2018-10-25
3000839969	GROUPE V.R.S.B. INC.	1163495469	VAILLANCOURT, ROBITAILLE, SAVOIE, BÉDARD ET ASSOCIÉS VRSB	2018-10-22
3001521363	PLANT-E CORP.	1164093313	CENTRELE-E CORPORATION	2018-10-25
3001625661	PRÉVIMED, 04 INC.	1171437776	PRÉVIMED	2018-10-25
3000921520	PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTÉE	1169164440	MAGNUS CHEMICALS LIMITED	2018-10-25
3001326976	SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF NOUVLR	3372785348	NOUVLR G.P. NOUVLR GENERAL PARTNERSHIP NOUVLR S.E.N.C.	2018-10-23

Renouvellements

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de renouvellement
3000721229	ARÉO-FEU LTÉE	1145941218	AREO-FIRE LTD. ATHENA CONSULTANTS CONSULTANTS ATHÉNA	2018-10-14
3000698193	CENTRE DE SANTÉ SAINT-LAMBERT INC.	1172946163		2018-10-23
2700029929	DRAGADOS CANADA INC.	1164981186	SOCIÉTÉ DRAGADOS CANADA	2017-03-05
3000635359	DYNAMITAGE CASTONGUAY LTÉE	1164370273	CASTONGUAY BLASTING LTD.	2018-09-24
3000679784	GROUPE C. LAGANIÈRE (1995) INC.	1145062783		2018-07-27
3000473354	GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION INC.	1166395997	GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION	2018-10-07
3000630620	LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC.	1146600805	CONSTRUCTION LA CITÉ	2018-10-02

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de renouvellement
3000188519	ORTHOFAB INC.	1166708504		2018-10-06
3000525753	SANI-ECO INC.	1143044189	CENTRE DE TRI RÉGIONAL HAUTE YAMASKA PLAS-SEP 2002 RECUPERATION MASKA SANI-LAVEBAC	2018-01-23
3000706282	SERVICES DOCUMENTAIRES MULTIMEDIA (S.D.M.) INC.	1143975531	SDM SERVICES DOCUMENTAIRES MULTIMEDIA SERVICES DOCUMENTAIRES MULTIMÉDIA (SDM) INC. SERVICES DOCUMENTAIRES MULTIMÉDIAS	2018-10-02

8.4.2 Retraits volontaires d'une autorisation

Aucune information.

8.4.3 Révocations, suspensions et autres modifications

Aucune information.

8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.